

sauvent les vies, c'est-à-dire les médecins, les chirurgiens, les grands scientifiques qui font des travaux de recherche, devraient également jouir de la meilleure protection que notre société peut leur offrir? S'ils sont tués, c'est une perte terrible pour notre société; eux aussi devraient donc bénéficier de cette protection spéciale.

On dit parfois que la peine de mort devrait être conservée uniquement pour punir la trahison, et ainsi de suite. Qui déterminera quel est le pire meurtrier? Le meurtrier d'une jeune personne enlèvera au monde celle qui, précisément, aurait découvert le remède contre le cancer, ou une autre maladie, et ainsi sauvé des millions de vies. Le meurtrier des agents de police et des gardiens de prison est certainement inadmissible et je reconnais que notre société devrait le montrer clairement et sans équivoque, mais inadmissible est aussi le meurtrier de tout être humain. Des milliers, probablement des millions de personnes croient que la peine de mort détourne du meurtre. Depuis longtemps, la coutume veut qu'avant l'abrogation ou la révision d'un statut, il incombe aux motionnaires d'en prouver la nécessité.

Ceux qui regardent le plus directement la protection de la société et l'arrestation des meurtriers, nos policiers, ne veulent pas l'abolition de la peine de mort. Dans d'autres domaines, nous fondons nos décisions sur l'opinion des personnes les plus intimement engagées. Pourquoi donc ne pas nous comporter de même devant ce grave problème? Beaucoup de Canadiens saisissent les démarques des gouvernements aux vues étroites mieux que ne l'imaginent parfois les hommes politiques à œillères. Cette question remue et agite les cœurs. Pendant le dernier débat, les députés ont sondé leur âme, comme en témoignait la qualité des discours.

Que va penser le peuple canadien de la moralité politique si, pour nulle raison apparente, un nombre imposant de politiciens changent maintenant d'opinion à 18 mois d'intervalle? Cette question est censée représenter une des plus graves, sinon la plus grave, sur laquelle on nous demande de voter. C'est une question de vie et de mort, non seulement à l'endroit des meurtriers reconnus coupables mais des victimes aussi. Il est admirable d'éprouver une grande pitié pour quiconque se trouve dans un état qui l'incite à tuer, mais il faudrait certainement en ressentir autant sinon davantage pour la victime et pour ceux qui la pleurent.

J'ai eu l'impression que le sujet avait fait l'objet d'une étude très poussée en avril dernier, que les discours avaient été soigneusement préparés en vue d'exercer toute l'influence voulue et de se rendre aussi con-

vaincants que possible. Après une étude attentive de tous les discours prononcés sur le sujet, la décision est dictée, je suppose, du plus profond de la conscience des particuliers. Certains députés sont plus sensibles, plus intelligents que d'autres, mais il existe certainement chez chacun de nous une conscience qui établit nos limites, nos valeurs. Elle ne change pas ou si elle le fait c'est à cause de nouvelles influences, de nouveaux renseignements.

Si quelqu'un est en mesure de citer de nouvelles autorités, de nouveaux éléments de connaissance, cela vaudra la peine de l'écouter, mais je suis sûr que les Canadiens, à la Chambre comme ailleurs, qui craignent un redoublement de violence, n'ont rien pu trouver depuis un an ou un an et demi de nature à apaiser leurs craintes. J'ai été élevé dans la confiance en la loi et en l'ordre. Je ne puis donc me résigner à croire qu'on n'est plus en sécurité même en plein jour dans les rues de nombreuses villes nord-américaines. Et pourtant cela nous l'entendons et nous le voyons chaque jour. La loi et l'ordre sont des parties intégrantes de la civilisation.

J'espère être au moins dans la moyenne quant à la tolérance et à la sensibilité. On m'a accusé d'un excès d'individualisme et en effet, je ne le cède à personne ici en ce qui concerne le respect de l'individu. J'aimerais croire que tous mes collègues ont un grand respect de leurs semblables, mais pas de licence pour ceux qui outrepassent les limites de la civilisation et le meurtre est au-delà de ces limites.

Je ne me laisserai pas aller à la même émotion que dans mon dernier discours à ce sujet mais il est révélateur qu'aucune mère n'ait protesté contre mes propos. Si mon enfant bien-aimé tuait, je n'imaginerai pas une autre punition qui me permette de regarder en face la mère de la victime. Nous devons nous préoccuper du meurtre et non de la peine.

Est-ce que le public réclame à grands cris l'abolition de la peine capitale? Est-ce qu'il y a eu un tollé il y a 18 mois quand la majorité des députés n'a pas voulu de l'abolition? Les Canadiens ont-ils hautement proclamé ou affirmé à titre privé que les députés ne représentaient pas adéquatement le pays? Je n'ai rien entendu dans ce sens et j'ai certainement parlé assez clairement de la question.

J'aimerais pouvoir toujours parler avec autant de conviction, monsieur l'Orateur. Je parle du fond de ma propre conscience et avec la conviction profonde que je représente une majorité incontestable de mes électeurs et des gens que je rencontre et je crois que je voyage autant que la plupart des députés à la Chambre.